

BIODIVERSITE

Les journées biodiversité 2010

Le Gnis organise 3 journées sur le thème « La biodiversité cultivée au rythme des saisons ».

Voici les grandes lignes de ces 3 journées qui ont été labellisées par le ministère de l'Ecologie.

● **le 25 mai à Vienne en Val (45)** – à la station de sélection Jouffray Drillaud, avec Grocep et l'Adapic :

- Atelier apicole : utilité des pollinisateurs et des jachères fleuries
- L'intérêt environnemental des couverts végétaux
- L'histoire du blé depuis ses origines
- La diversité des variétés de pommes de terre
- La diversité des espèces et variétés des plantes fourragères et de leurs usages

● **le 9 juillet à Valence (26)** – au « Grand jardin » de Clause, avec l'INRA et Le Geves :

- L'évolution de la tomate et du piment depuis les variétés anciennes
- La création variétale et l'utilisation de la biodiversité existante chez la laitue et le haricot
- Les effets positifs des jachères fleuries sur la petite faune

● **le 17 septembre à Brain sur l'Authion (49)** avec la ferme de Sainte Marthe, Vilmorin, Limagrain, Vegepolys et Le Geves :

- Les variétés anciennes de légumes : comment sont-elles préservées
- Les ressources génétiques avec l'exemple de la carotte
- Le maïs : utilisation de la biodiversité pour créer de nouvelles variétés
- Commercialisation et inscription au catalogue.

Contact : karine.clavel@gnis.fr

Etude de la biodiversité variétale

Une étude a été réalisée par le Gnis sur l'évolution de la biodiversité variétale. Elle concerne la betterave, le blé dur, le blé tendre, le colza, le maïs, l'orge de printemps, la pomme de terre et le tournesol.

Cette analyse approfondie montre que :

- le nombre de variétés utilisées augmente pour toutes les espèces de 1986 à 2007 : de 79 à 149 variétés en blé tendre, 8 à 144 en colza, 32 à 180 en tournesol, 208 à 988 en maïs,
- les marchés variétaux les plus concentrés sont liés aux besoins des industriels de l'agro-alimentaire,
- le nombre de variétés inscrites chaque année au catalogue progresse en betterave, colza, tournesol et maïs,
- l'âge moyen des variétés diminue, ce qui montre que le progrès génétique est utilisé plus rapidement.

Un rapport détaillé d'une soixantaine de pages est disponible.

Contact : philippe.silhol@gnis.fr

COMMUNICATION

Les stations de semences ouvrent leurs portes

18 stations de semences organisent avec l'appui de la section céréales à paille du Gnis leur visite autour du thème des semences certifiées.

Ces visites se déroulent sur une demi-journée pour les technico-commerciaux, afin qu'ils puissent renforcer leurs connaissances et leurs argumentaires. Elles auront lieu entre le **jeudi 8 avril et le jeudi 3 juin 2010**.

Les informations et inscriptions sont disponibles sur le site du Gnis :

<http://www.gnis.fr/index/action/page/id/769>

Contact : benedicte.ratel@gnis.fr

REGLEMENTATION

Le recyclage des big-bags de semences et plants

La filière de récupération et de recyclage des big-bags de semences et plants usagés est maintenant en place, avec le soutien du Gnis et de l'UFS.

La filière spécialisée ARES-ADIVALOR permet aux agriculteurs d'obtenir une attestation que les emballages sont bien valorisés. En effet, selon le code de l'environnement, les agriculteurs doivent légalement procéder, ou faire procéder par contrat, à la valorisation de leurs emballages par des installations agréées.

Il suffit de respecter quelques gestes simples pour bien recycler : vidage intégral du big-bag, pliage, mise en « fagots », stockage et apport chez un distributeur agréé.

Certains distributeurs sont agréés pour récupérer les big-bags, les comprimer et les transporter jusqu'au recycleur. (liste des points de collecte sur le site : www.adivalor.fr).

Lors d'une enquête réalisée en janvier 2010 par la section Céréales du Gnis, sur 178 agriculteurs acheteurs de big-bags de semences certifiées de céréales, 50% ont déclaré que leur distributeur récupérait les big-bags utilisés.

Ce service est opérationnel pour les agriculteurs depuis le 1er juillet 2009. Utilisez-le et faites-le connaître autour de vous.

Contact : jean.wohrer@gnis.fr

Un dispositif de solidarité pour les agriculteurs victimes de Diabrotica

Suite à l'accord interprofessionnel, le Gnis a obtenu en fin d'année 2009 l'agrément pour gérer la caisse de solidarité, mise en place à l'initiative de la filière maïs et de l'AGPM, en vue d'indemniser les agriculteurs victimes de Diabrotica.

Cet insecte est un parasite du maïs qui peut provoquer des dégâts importants pouvant aller jusqu'à l'absence de récolte en cas de fortes infestations, essentiellement par les larves de ce coléoptère qui se nourrissent de ses racines.

Sur le plan réglementaire, il est considéré comme un organisme nuisible de quarantaine, ce qui explique que l'Etat mette en œuvre un dispositif de surveillance et des mesures de lutte obligatoire en cas de détection. Les agriculteurs ont une obligation de rotation et de traitements phytosanitaires contre les larves et les adultes sur les parcelles concernées par les zonages (zone focus sur 1km de rayon autour des captures et zones de sécurité sur 5km de rayon supplémentaire).

Un fonds de solidarité qui assure l'indemnisation des agriculteurs touchés

La caisse de solidarité est alimentée par une cotisation payée par tous les producteurs de maïs et assise sur la vente de semences de maïs. Son montant a été fixé pour la campagne 2009/2010 à 1 euro par dose de 50.000 grains de semences de maïs.

Les multiplicateurs de semences de maïs et les producteurs de maïs doux sont solidaires de ce mécanisme et contribueront également à ce fonds sur la base d'un prélèvement à l'hectare qui passera par la FNPSMS et par l'AGPM Maïs doux.

Que prend en charge le mécanisme de solidarité ?

Les fonds professionnels collectés contribueront à indemniser les agriculteurs concernés par les mesures de lutte obligatoire contre Diabrotica, l'Etat complétant par un montant équivalent à celui du fonds de solidarité.

L'indemnisation des agriculteurs se fera sur dossier, sur la base de forfaits maximum par hectare pour les obligations de rotation, de traitement au semis contre les larves et de traitements en végétation contre les adultes. La part de la caisse professionnelle et la part de l'Etat couvriront au maximum, en fonction des fonds collectés :

- 100% des frais en zone focus
- 80% des frais liés à la rotation en zone de sécurité
- 40% des frais liés aux obligations de traitements en zone de sécurité.

Les dossiers de demande d'indemnisation en cours d'instruction

Les agriculteurs concernés par les mesures de lutte obligatoire contre la chrysome du maïs remplissent actuellement le dossier de demande d'indemnisation. Celui-ci est disponible auprès de leur Chambre Régionale d'Agriculture ou en téléchargement sur le site Internet du Gnis au niveau du chapitre "Mécanisme de solidarité Diabrotica" de l'Espace Interprofessionnel.

Ce dossier, accompagné des pièces justificatives, est à adresser au GNIS - Mécanisme de solidarité Diabrotica - 44 rue du Louvre - 75001 PARIS.

Les demandes seront instruites au niveau régional par une **Commission sous l'égide de la Chambre Régionale d'Agriculture**. Cette commission se réunira avant la fin du mois de juin.

Les demandes d'indemnisation ainsi proposées seront ensuite examinées par le **Comité National de Surveillance** qui fixera début septembre, dans le cadre de l'enveloppe financière disponible, les règles définitives d'indemnisation conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour en savoir plus : www.gnis.fr/index/action/page/id/767/title/Demandes-d-indemnisation

Contact : dominique.daviot@gnis.fr

COMMUNICATION

Jeudi 27 mai 2010 : réunion nationale des dirigeants de la distribution agricole

Les défis de l'agriculture de demain passent par les semences.

C'est pourquoi le Gnis organise une journée exceptionnelle à l'intention des dirigeants de la distribution agricole.

Deux tables rondes auront pour thème :

- La distribution agricole face aux enjeux stratégiques de la filière céréalière.
- L'innovation en semences au service de la distribution.

Cette journée de réflexion et d'échanges a lieu à une époque importante avec de profondes évolutions des entreprises et de fortes exigences sociétales et réglementaires.

Cette journée est également ouverte aux agriculteurs membres des conseils d'administration.

Contact : benedicte.ratel@gnis.fr

**Responsable de la
rédaction : Christian Saber**